

Composition Du deuxième trimestre

Texte :

Il s'agit bien, dans l'abolition, d'un choix fondamental, d'une certaine conception de l'homme et de la justice. Ceux qui veulent une justice qui tue, ceux-là sont animés par une double conviction : qu'il existe des hommes totalement coupables, et qu'il peut y avoir une justice sûre de son infaillibilité au point de dire que celui-là peut vivre et que celui-là doit mourir.

A cet âge de ma vie, l'une et l'autre affirmation me paraissent également erronées. Aussi terribles, aussi odieux que soient leurs actes, il n'est pas d'hommes en cette terre dont la culpabilité soit totale et dont il faille pour toujours désespérer totalement. Aussi prudente que soit la justice, aussi mesurées et angoissées que soient les femmes et les hommes qui jugent, la justice demeure humaine, donc faillible.

Et **je** ne parle pas seulement de l'erreur judiciaire absolue, quand, après une exécution, il se révèle, comme cela peut encore arriver, que le condamné à mort était innocent et qu'une société entière devient ainsi collectivement coupable. Je parle aussi de l'incertitude et de la contradiction des décisions rendues qui font que les mêmes accusés, condamnés à mort une première fois, dont la condamnation est cassée pour vice de forme, sont de nouveau jugés, bien qu'il s'agisse des mêmes faits, échappent à la mort, comme si, en justice, la vie d'un homme se jouait au hasard d'une erreur de plume d'un greffier. Ou bien tels condamnés, pour des crimes moindres, seront exécutés, alors que d'autres, plus coupables, sauveront **leur** tête à la faveur de la passion de l'audience, du climat ou de l'emportement de tel ou tel.

Cette sorte de loterie judiciaire est intolérable. Le plus haut magistrat de France, M. Aydalot, disait qu'à la mesure de sa hasardeuse application, la peine de mort lui était devenue, à lui magistrat, insupportable. Parce qu'aucun homme n'est totalement responsable, parce qu'aucune justice ne peut être absolument infaillible, la peine de mort est moralement inacceptable.

*Robert Badinter, Garde des sceaux, ministres de la Justice.
Discours à l'assemblée nationale sur l'abolition de la peine
de mort, 17 septembre 1981.*

Questions

I. Compréhension: (14 Pts)

1. Robert Badinter se soulève contre un fait. Lequel ? (0.5 Pt)

Justifiez votre réponse par une phrase du texte. (01 Pt)

2. « Il s'agit bien, dans **l'abolition**, d'un choix fondamental ». Le mot souligné veut dire :

- Application.
- Annulation.
- Affirmation.

*Recopiez la bonne réponse. (01 Pt)

3. « *Justice demeure humaine, justice qui tue, erreur judiciaire, infaillibilité, incertitude, justice sûre* »
 Classez les mots et expressions ci-dessus selon qu'ils précisent l'idée de (s) :
- **Robert Badinter** :.....,, (0.75 Pts)
 - **Autres** :,, (0.75 Pts)
4. Relevez dans le troisième paragraphe deux mots et une expression appartenant au champ lexical de « **la peine de mort** ». (1.5 Pts)
5. Pour quelles raisons faut-il supprimer la peine de mort ? (Citez deux raisons). (01Pt)
6. Que remplacent les pronoms soulignés dans le texte ? (**il, je, leur**) (1.5 Pts)
7. L'auteur s'implique-t-il dans le texte (0.5 Pt)? Justifiez votre réponse en relevant trois indices différents. (1.5 Pts)
8. « Parce qu'aucune justice ne peut être absolument infaillible ».
- Quel est le rapport logique exprimé dans la phrase ci-dessus ? (0.5 Pt)
 - Réécrivez la phrase ci-dessus de façon à employer un autre articulateur choisi dans la liste suivante : « **afin de/ bien que/ en effet** ». (01Pt)
9. Complétez le passage ci-dessous à l'aide des mots de la liste suivante : (abolition, plaide, peine de mort, adversaire, Robert Badinter, criminelle). (01.5Pts)
-est un avocat français qui annonce à l'assemblée nationale qu'il est un de laet qu'ilpour son Il pense que c'est une solution
10. Ce texte est :
- Un réquisitoire au nom d'un adversaire de la peine de mort.
 - Un débat entre les défenseurs et les adversaires de la peine de mort.
 - Un réquisitoire au nom d'un avocat en faveur de la peine de mort.
- Recopiez la bonne réponse. (01 Pt)

II. Production écrite : (6 pts)

➤ Traitez un seul sujet au choix :

1. **Sujet n°1:** Vous avez aimé ce texte et vous voulez le faire découvrir à vos camarades. Rédigez le compte rendu objectif de ce texte qui sera mis à la disposition de vos camarades dans le journal scolaire de votre établissement.
- ⇒ **Sujet n°2:** Il y a une année, nous avons entendu parler d'un jeune étudiant Assil Belalta, retrouvé égorgé dans sa chambre à la cité universitaire Talab Abderrahmane 2 de Ben Aknoun. Ce drame s'est répété dans plusieurs wilayas de l'Algérie, ce pays qui n'applique pas la peine capitale en dépit des manifestations populaires qui réclament l'application de ce châtiment.

Rédigez un texte argumentatif d'une quinzaine de lignes dans lequel vous dénoncez l'abolition de cette punition dans notre pays à l'aide d'arguments pertinents.

Corrigé type :

Réponses :

1. Robert Badinter soulève contre *l'application de la peine de mort*. (0.5 Pt)
Justification : *l'une et l'autre affirmation me paraissent également erronées.* (01 Pt)
La peine de mort est moralement inacceptable.
2. « Il s'agit bien, dans l'abolition, d'un choix fondamental ». Le mot souligné veut dire :
 - Application.
 - **Annulation.** ☒
 - Affirmation. *Recopiez la bonne réponse. (01 Pt)
3. Classez les mots et expressions ci-dessus selon qu'ils précisent l'idée de (s) :
 - **Robert Badinter :** *Justice demeure humaine, erreur judiciaire, incertitude.* (0.75 Pts)
 - **Autres :** *justice qui tue, infaillibilité, justice sûre.* (0.75 Pts)
4. Relevez dans le troisième paragraphe deux mots et une expression appartenant au champ lexical de « la peine de mort ».
Deux mots : *exécution, coupable, condamnation, mort, crime.* (01 Pts)
Une expression : *le condamné à mort.* (0.5 Pt)
5. Il faut supprimer la peine de mort en raison de : (Citez deux raisons). (01Pt)
 - *L'erreur judiciaire.* (0.5 Pt)
 - *l'incertitude et de la contradiction des décisions rendues qui font que les mêmes accusés.* (0.5 Pt)
6. Que remplacent les pronoms soulignés dans le texte ? (*il, je, leur*)
Il : *Pronom impersonnel.* (0.5 Pt)
Je : *l'auteur (Robert Badinter).* (0.5 Pt)
Leur : *coupables.* (0.5 Pt)
7. Oui, l'auteur s'implique dans le texte (0.5 Pt)
Justification : *le pronom « je », « ma », ...* (0.5 Pt)
L'adverbe : *totalemment, moralement, ...* (0.5 Pt)
Adjectif : *horrible, odieux, insupportable, erronée,...* (0.5 Pt)
8. « Parce qu'aucune justice ne peut être absolument infaillible ».
 - Le rapport logique exprimé dans la phrase ci-dessus est *la cause.* (0.5 Pt)
 - « **En effet** aucune justice ne peut être absolument infaillible ». (01Pt)
9. Complétez le passage ci-dessous à l'aide des mots de la liste suivante : (0.25 × 6)
Robert Badinter est un avocat français qui annonce à l'assemblée nationale qu'il est un adversaire de la peine de mort et qu'il plaide pour son abolition. Il pense que c'est une solution criminelle.
10. Ce texte est :
 - *Un réquisitoire au nom d'un adversaire de la peine de mort.* ☒
 - Un débat entre les défenseurs et les adversaires de la peine de mort.
 - Un réquisitoire au nom d'un avocat en faveur de la peine de mort.
Recopiez la bonne réponse. (01 Pt)

Production écrite : (6 pts)

- Traitez un seul sujet au choix :
2. **Sujet n°1:** Vous avez aimé ce texte et vous voulez le faire découvrir à vos camarades. Rédigez le compte rendu objectif de ce texte qui sera mis à la disposition de vos camarades dans le journal scolaire de votre établissement.

⇒ **Sujet n°2:** Il y a une année, nous avons entendu parler d'un jeune étudiant Assil Belalta, retrouvé égorgé dans sa chambre à la cité universitaire Talab Abderrahmane 2 de Ben Aknoun. Ce drame s'est répété dans plusieurs wilayas de l'Algérie, ce pays qui n'applique pas la peine capitale en dépit des manifestations populaires qui réclament l'application de ce châtiment.

Rédigez un texte argumentatif d'une quinzaine de lignes dans lequel vous dénoncez l'abolition de de cette punition dans notre pays à l'aide d'arguments pertinents.